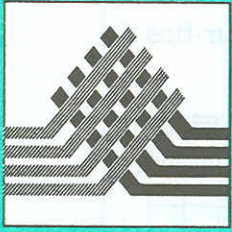


Premières Informations



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE
Division Conjoncture de l'emploi et du Marché du travail

Numéro 259 – 30 décembre 1991

LES MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE dans les établissements de 50 salariés et plus AU SECOND TRIMESTRE 1991

Nouvelle baisse des recrutements dans les grands établissements

Les recrutements dans les établissements de 50 salariés et plus restent à un faible niveau pour le deuxième trimestre consécutif. En données corrigées des variations saisonnières, le taux d'entrée⁽¹⁾ passe en effet de 7,0% au premier trimestre à 6,8% au deuxième trimestre alors que sur les deux années précédentes il se situait chaque trimestre à près de 8,0%. L'essoufflement du rythme des embauches s'observe dans tous les secteurs. Il est un peu plus prononcé ce trimestre dans le secteur tertiaire.

Parallèlement, et ce depuis le début de l'année 1990, le taux de sortie⁽¹⁾ tous motifs confondus diminue progressivement pour atteindre 7,5% ce trimestre contre 7,6% au trimestre précédent et 8% au premier trimestre 1990.

(1) Le taux d'entrée (resp. taux de sortie) est le rapport entre le nombre d'entrées (resp. sorties) observées durant le trimestre et l'effectif salarié de début de trimestre multiplié par 100.

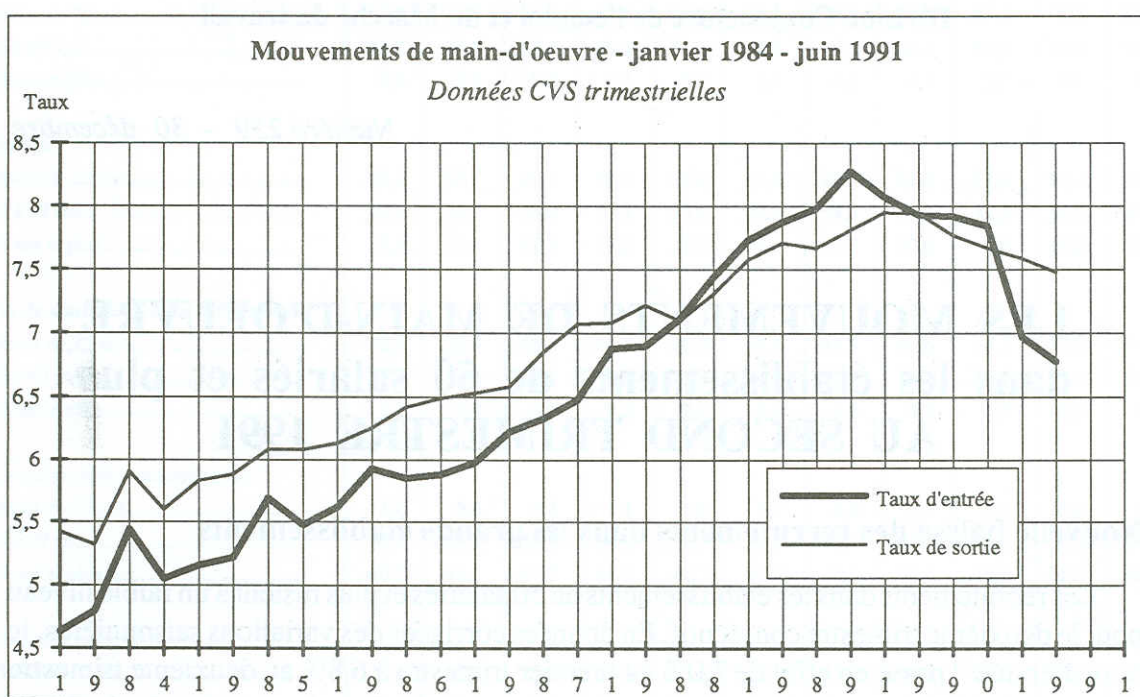


SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE
1, place de Fontenoy, 75700 PARIS - Téléphone : 40.56.51.62

Cette évolution recouvre en fait des disparités sectorielles importantes puisque le taux de sortie recule très sensiblement dans le Bâtiment-Génie civil et agricole et le secteur Tertiaire tandis qu'il progresse dans l'Industrie. Après avoir connu une augmentation au premier trimestre 1991 surtout sensible dans le Tertiaire, le taux de sortie pour fins de contrat à durée déterminée retrouve les niveaux de fin d'année 1990.

Le taux de sortie pour licenciement économique progresse pour le quatrième trimestre consécutif dans l'Industrie et atteint désormais 0,6% tandis qu'il reste stable dans les autres secteurs.

En conclusion, les mouvements enregistrés au second trimestre 1991 se soldent donc par une diminution de l'emploi dans les établissements de 50 salariés et plus de -0,7% voire de -1,0% dans les établissements industriels. Rappelons que dans l'ensemble des établissements, les effectifs salariés ont diminué de -0,1% au cours du second trimestre 1991.



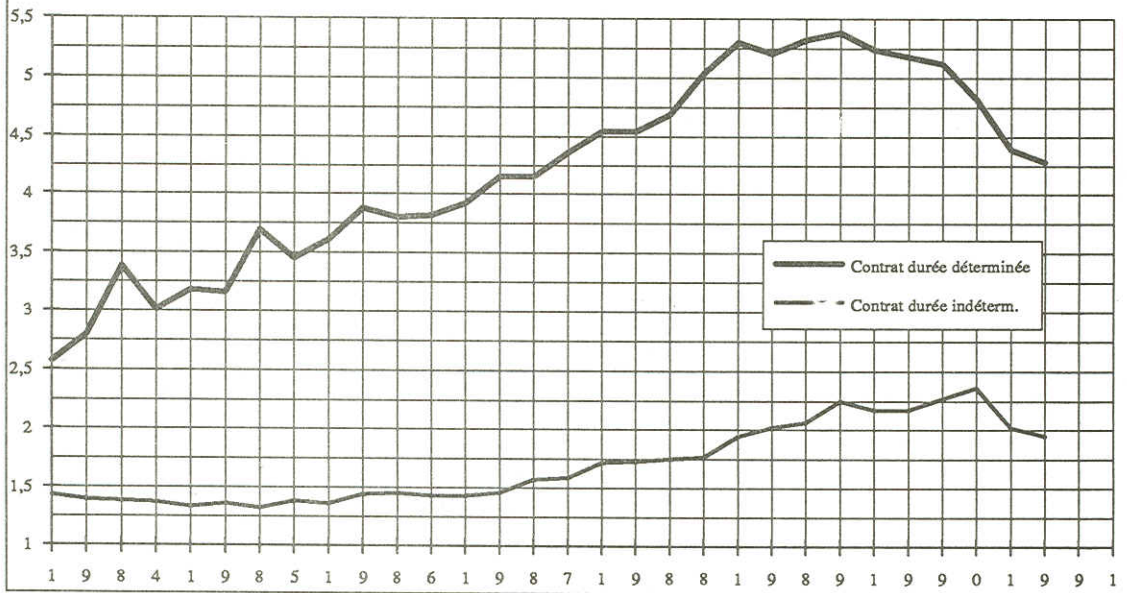
NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Chaque mois, les établissements occupant au moins 50 salariés adressent à l'Administration un relevé détaillé des contrats conclus ou résiliés durant la période.

Relèvent de cette déclaration mensuelle de mouvements de main-d'oeuvre (DMMO), les établissements de 50 salariés et plus appartenant aux secteurs privés industriel, commercial ou agricole. Sont en particulier exclus, les administrations, les collectivités territoriales, les principaux établissements publics, et les établissements relevant de la Défense Nationale. En termes d'activités économiques, le champ couvert est voisin de celui de l'UNEDIC : compte tenu du seuil de taille, il représente un peu moins de la moitié des 13.850.000 salariés correspondants. Étant donné le degré de concentration des secteurs, cette représentativité est plus élevée dans l'industrie que dans le Tertiaire ou le Bâtiment-Génie civil et agricole. La couverture de cette source est donc partielle. Les établissements de 50 salariés et plus concernés par cette déclaration employaient un peu plus de 6.500.000 personnes au début de l'année 1991. Pour des raisons de rapidité dans la mise à disposition de l'information, la présente exploitation a été réalisée sur 15 régions dont l'Ile-de-France.

Évolution des taux trimestriels d'entrée sur CDD et CDI

Données CVS trimestrielles



Évolution des taux trimestriels de sortie selon les principaux motifs

Données CVS trimestrielles

